

NOËL EN FAMILLE! AU COMPLEXE GADBOIS

5485, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-PAUL

LE 8 DÉCEMBRE 2018
ENTRE 12 H 30 ET 16 H 30



ACTIVITÉS GRATUITES POUR TOUTE LA FAMILLE

Prise de photo avec le père Noël | Maquillage | Contes et spectacle interactif de Noël | Structures gonflables | Baignade et patinage
Jeux de société | Tirage de certificats cadeaux **et plus encore!**

GAD
BOIS

Rencontrez le père Noël et SUDO la mascotte!

N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER :

Maillot de bain | Patins et protège-lames | Cadenas

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour toutes les activités.



NAVETTES GRATUITES



Allers-retours entre certaines écoles primaires de l'arrondissement et le complexe Gadbois.

POUR OBTENIR L'HORAIRE :

ville.montreal.qc.ca/sud-ouest ou téléphonez au **311**

TRAJET 1

QUARTIERS: LA PETITE-BOURGOGNE ET SAINT-HENRI

📍 **POINT DE DÉPART : 12 H 15 • 13 H 15**

École de la Petite-Bourgogne (555, rue des Seigneurs)

Arrêt 1 :

École Victor-Rousselot (avenue Atwater / rue Sainte-Émilie)

📍 **DESTINATION : Complexe Gadbois**



POUR LE RETOUR

TRAJET 1: 15 h 45 • 16 h 45

📍 Départ du complexe Gadbois en direction des arrêts du trajet 1, en sens inverse.

TRAJET 2

QUARTIERS: POINTE-SAINT-CHARLES, CÔTE-SAINT-PAUL ET ÉMARD

📍 **POINT DE DÉPART : 12 H • 13 H**

École Charles-Lemoyne (2070, rue Grand Trunk)

Arrêt 1 : École Jeanne-LeBer (2120, rue Favard)

Arrêt 2 : École Marie-de-l'Incarnation (5446, rue Angers)

Arrêt 3 : École Saint-Jean-de-Matha (6970, rue Dumas)

Arrêt 4 : École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (NDPS) (6025, rue Beaulieu)

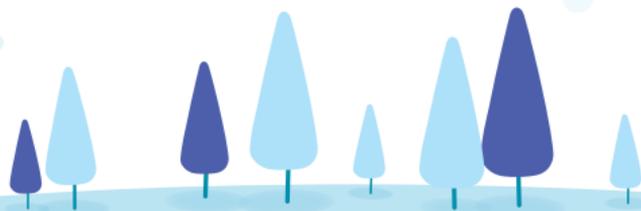
📍 **DESTINATION : Complexe Gadbois**



POUR LE RETOUR

TRAJET 2: 15 h 45 • 17 h

📍 Départ du complexe Gadbois en direction des arrêts du trajet 2, en sens inverse.



QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour toutes les activités.

À L'ARÉNA

- Les patins sont obligatoires sur la glace.
- Le casque de hockey ou de vélo est recommandé pour les 5 ans et moins à l'aréna.

À LA PISCINE

- Le responsable peut exiger en tout temps un test de nage ou le port d'une veste de sauvetage.
- Un accompagnateur peut surveiller un maximum de deux enfants ne sachant pas nager s'ils ne portent pas de veste de flottaison.